




**Municipalité régionale de
comté de Maskinongé**
 Règlement régional #221-11 visant à assurer la
saine gestion des paysages forestiers et à
favoriser l'aménagement durable de la forêt privée
SAINT-JUSTIN
Zones de protection du couvert forestier
 03-06-2011

ÉCHELLE = 1 : 15 000
 0 1 2
 kilomètres

LÉGENDE :

<p>Zones de protection du couvert forestier (ZPCF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilité forte (8 et 9) Sensibilité moyenne (7) Sensibilité faible (5 et 6) <p>Territoires d'intérêt esthétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sites d'intérêt esthétique (périmètres urbains) Sites d'intérêt esthétique (autres sites) Corridors d'intérêt esthétique Prises d'eau publiques 	<ul style="list-style-type: none"> Autoroutes Routes asphaltées Routes non asphaltées Cours d'eau principaux Cours d'eau intermittents Lacs Voies ferrées Transport électrique Limites de propriété Limites municipales Limites de la MRC Périmètres urbains <p><small>Source : Base numérique M.R.N.F. 1 : 20 000 © Gouvernement du Québec</small></p> <p><small>Réalisation : Service de l'aménagement du territoire</small></p> <p><small>Note : Les orthophotos aériennes datent de l'été 2008</small></p>
--	---